

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2
Soutien à la compétence de développement local et régional.

La Ville (MRC) de Mirabel et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont conclu une entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional. Cette entente formelle avec le gouvernement du Québec met à la disposition de la municipalité une enveloppe budgétaire pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En vertu de cette entente, la municipalité affecte le fonds que lui délègue le MAMH au financement de toutes mesures de développement local et régional. Ainsi, la Ville de Mirabel a ciblé les priorités d'interventions sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2022.

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2023

1. Développement de l'entrepreneuriat, démarrage d'une première entreprise et soutien aux initiatives jeunesse.
2. Soutien aux secteurs récréotouristique, culturel, de l'économie sociale et au rayonnement de Mirabel dont l'aménagement de son territoire.
3. Développement ou consolidation des secteurs agricole et de transformation agro-alimentaire.
4. Soutien au développement des entreprises existantes et à l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.
5. Exploitation des vocations industrielles, logistiques et zone d'innovation du site aéroportuaire YMX – Cité aéroportuaire internationale de Mirabel et le développement d'infrastructures d'accueil pour de nouveaux sites industriels.
6. Soutien aux projets dans les secteurs de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire favorisant la diminution des gaz à effet de serres (GES).
7. Recherche et optimisation du financement pour les entreprises locales ainsi que référencement aux partenaires financiers appropriés et traitement des enjeux relatifs au développement, à l'attraction et la formation de la main d'œuvre.